



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la
protection des populations**

Tulle, le 19 avril 2023

Objet : Consultation pour un marché de services de prestations intellectuelles portant sur la réalisation d'un diagnostic territorial préalable à la signature d'un Pacte local des solidarités avec le Conseil Départemental de la Corrèze

1. Contexte de la demande

A partir de 2024, le Pacte des Solidarités prendra la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) initiée par le gouvernement en 2018. Cet engagement renouvelé de l'Etat se décompose en quatre axes déclinés aux niveaux national et local :

- l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté ;
- la sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail ;
- la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers ;
- le volet solidaire de la transition écologique.

La SNPLP avait initialement mis en place une gouvernance territoriale partagée de la lutte contre la pauvreté au moyen d'une contractualisation entre l'Etat et les départements (CALPAE). Le Pacte des Solidarités vise à renouveler cette dynamique partenariale en associant de nouveaux acteurs et en s'adaptant mieux aux besoins locaux.

Afin de préparer les futurs pactes locaux de solidarité, il est demandé dans un premier temps d'établir des diagnostics territoriaux sur l'offre de service et le niveau de réponse aux besoins des habitants du territoire concernant les quatre axes.

2. Attendus de la commande

Il est demandé de réaliser un état des lieux permettant de comparer les besoins du département avec l'offre de service existante sur plusieurs domaines d'actions pour chaque axe du pacte des solidarités. Il conviendra de s'appuyer autant que possible sur la documentation existante en la complétant en opportunité par des analyses *ad hoc*. (CF instruction en [annexe](#)).

Cet état des lieux devra comporter à minima trois étapes d'analyse :

Etape 1 : analyse des différentes situations de pauvreté des territoires et des besoins de prise en charge à partir des données statistiques du territoire transmis par l'INSEE.



Etape 2 : analyse synthétique du niveau et de la coordination de l'offre d'accompagnement sur des publics

De manière **non limitative**, cette analyse pourra mobiliser :

- Les différents schémas existants sur le département.
- Les diagnostics thématiques précédemment établis s'inscrivant dans les orientations du Pacte.
- Les éléments statistiques territoriaux produits par l'Etat et ses opérateurs, et notamment ceux de Pôle emploi, de la CAF et de la DREES, les travaux des observatoires régionaux et/ou départementaux portés par l'Etat et/ou les collectivités territoriales (Ocarina etc.) ainsi que les documents existants fournis par les autres acteurs du territoire (ARS, DASEN, CPAM, missions locales etc.)
- Les rapports d'exécution des précédentes contractualisations (CALPAE, SPIE).
- Les analyses des besoins sociaux réalisés par les CCAS/CIAS.
- Les cartographies de l'offre existantes (DORA, Soliguide, etc.)
- Des entretiens avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire, notamment pour actualiser l'avancement de projets mentionnés dans les documents de cadrage existants.
- Des analyses des données d'activité des services publics et des questionnaires usagers réalisés *ad hoc* sur certains dispositifs pré-identifiés, en accord avec le commissaire à la lutte contre la pauvreté et les services du conseil départemental.

Une attention particulière devra être portée aux actions conduites à l'échelle départementale au titre des PDI et PTI, aux actions définies et mises en œuvre dans des territoires spécifiques (contrat de ville, territoires d'industrie, CRTE, revitalisation rurale...).

Etape 3 : Priorisation de pistes de contractualisation pour 2024 et identification d'acteurs associés au côté de la collectivité pour chaque axe à partir des travaux d'analyse réalisés.

3. Connaissances requises :

- ❖ connaissances larges des thématiques de la stratégie pauvreté tels que la petite enfance, l'aide alimentaire, l'accès aux droits, la formation pour les plus jeunes, l'inclusion numérique, l'insertion par l'emploi, les inégalités de santé, la transition écologique solidaire ;
- ❖ connaissance des acteurs de la lutte contre la pauvreté du département (services de l'Etat, collectivités, CAF, réseau associatif, personnes concernées,...) ;
- ❖ connaissance des dispositifs et des acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales etc.)

4. Compétences attendues

Le prestataire, en lien avec la direction départementale de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités (DDETS) et le conseil départemental, réalisera une synthèse de l'offre existante sur le département à l'aide de la documentation et les données statistiques disponibles et en interrogeant l'ensemble des acteurs et bénéficiaires concernés.



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la
protection des populations**

Ce travail de synthèse permettra ensuite de dégager des pistes d'actions prioritaires en vue du futur pacte local des solidarités.

La structure devra démontrer l'articulation des dispositifs existants et porter une attention particulière aux coordinations opérationnelles structurées avec Pôle emploi dans la perspective de la mise en œuvre de France Travail dès 2024.

5. Sélection du dossier

Le choix de l'offre se fera par la comparaison des compétences et moyens dédiés à la prestation demandée et du prix de la prestation.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix de la prestation : Note du prix : montant HT de l'offre la plus basse / montant de l'offre proposée et examinée) X 40	40/100
Valeur technique – sous critère 1 Organisation et méthodologie	20/100
Valeur technique – sous critère 2 Compétences et expériences, composition et détail de l'équipe dédiée	15/100
Valeur technique – sous critère 3 Références dans le périmètre du champ concerné (politiques publiques de solidarité et d'insertion, etc.)	15/100
Démarche qualité ou proposition innovante	10/100

Une phase de mise au point technique et de négociation de l'offre pourra être déclenchée.

Un devis pour ces prestations est attendu pour **le vendredi 5 mai 2023 (avant minuit)** à l'adresse mail suivante : ddetspp-direction@correze.gouv.fr

Contact : Philippe SALLE – Chargé de Contrôle et évaluation – Service Emploi, Solidarités et Insertion - philippe.salle@correze.gouv.fr

Tél : 06 83 01 46 48